

Familles Rurales et la « parité »

L'égalité des chances Femme-Homme



Sommaire

Préambule	p. 3
Constat et analyse : qu'en est-il aujourd'hui de l'égalité entre les hommes et les femmes ?	p. 5
La permanence de l'engagement de Familles Rurales pour l'égalité entre les hommes et les femmes	p. 9
I – Depuis sa création	p. 9
II – Aujourd'hui	p. 12
III – Préconisations pour demain	p. 14
Annexes - Pour approfondir sa réflexion sur le thème de la parité et de l'égalité homme-femme	p. 19
I - Les inégalités en chiffres	p. 19
II - Les mécanismes du processus inégalitaire	p. 20
III - Les causes des inégalités	p. 22
IV - A titre d'exemple : quelques études intéressantes	p. 27
Lexique	p. 30



Préambule

« Permettre à toute personne de faire sans considération de ce qu'elle est ! [...] Ainsi lorsque nous faisons (écrire, soigner, conduire, enseigner, etc.) nous sommes juste des êtres humains, que nous soyons homme ou femme, cela ne change pas grand chose à notre compétence [...] Évaluez notre travail et non pas notre personne et ainsi avancerons-nous sur le chemin de l'égalité »
[Belinda Cannone, « La tentation de Pénélope », Stock 2010].

Même s'il existe des différences biologiques et physiques, hommes et femmes sont semblables parce que ce sont tous des êtres humains. Étant semblables, ils doivent bénéficier des mêmes droits et sont redevables des mêmes devoirs.

Et cependant...

Une des grandes révolutions du XXème siècle a consisté dans l'évolution des rapports entre les femmes et les hommes.

Nos arrière-grand-mères ont eu en 1907, le droit de disposer de leur salaire et en 1924, celui de passer le bac dans les mêmes conditions que les garçons.

Nos grand-mères ont eu le droit de voter en 1944.

Nos mères ont eu le droit d'exercer une profession et d'ouvrir un compte en banque sans autorisation de leur mari en 1965 et d'accéder à la contraception en 1967.

Et par ailleurs, dans l'histoire du monde, jamais on n'avait à ce point admis la justesse des revendications d'égalité entre les sexes que ces dernières années.

Que ce soit au niveau européen ou au niveau national, la société a poussé nos gouvernants à prendre de plus en

plus en compte ces aspirations à l'égalité, marqueurs du progrès moral d'une civilisation et du respect de ses valeurs humanistes et démocratiques.

L'Union européenne est, à travers ses directives et ses mécanismes de financement, très vigilante sur ces principes d'égalité Femme/Homme. Elle est à ce titre un élément moteur pour inciter les pays membres à adapter leurs législations et à respecter ces principes. De ce fait, elle a un rôle important d'entraînement vers un changement des mentalités. Thème transversal s'il en est, ces notions d'égalité sont au cœur de nombreux domaines : **politique**, avec les lois sur la parité, **économique**, avec les textes sur l'égalité professionnelle, **éducatif**, avec les questions d'orientation professionnelle aux conséquences fondamentales pour l'évolution de notre marché du travail mais aussi des mentalités, **sociétal**, avec la dénonciation des violences faites aux femmes et la montée des communautarismes qui posent le problème de l'intégration de cultures hostiles à cette égalité des sexes ; cela implique d'inciter les populations à respecter les droits fondamentaux reconnus par l'État tout en tenant compte de leurs identités.

Nous vivons une époque où la société évolue très rapidement, où le modèle familial tend à être fondé sur un couple où les deux parents travaillent à l'extérieur. Les statuts des couples se diversifient et le mariage ne devient plus la seule référence. Les conséquences en cas de séparation ne sont pas toujours mesurées par les conjoints et peuvent renforcer des situations inégalitaires. Les jeunes femmes sont de plus en plus nombreuses à avoir poursuivi des études qui les prédisposent à un emploi qualifié qu'elles souhaitent concilier avec l'éducation des



enfants. Les jeunes couples souhaitent en outre de plus en plus vivre une parentalité équilibrée où le père joue un rôle aussi important que celui de la mère.

Aussi l'organisation de la vie familiale exige-t-elle une meilleure articulation des différents temps de vie entre famille, travail et vie sociale.

Ceci est d'autant plus nécessaire dans les familles monoparentales où les chefs de familles sont majoritairement des femmes (85%).

De nouvelles aspirations émergent, une nouvelle organisation de la famille se met en place, de nouvelles demandes de services se font jour. Et ces phénomènes de société touchent aussi bien le milieu rural que le milieu urbain.

Familles Rurales a toujours veillé à associer à travers son action la promotion de l'équilibre de la vie familiale et les réponses aux aspirations des femmes dans leurs choix de vie.

Ce document veut témoigner de la volonté du Mouvement, aujourd'hui comme hier, fidèle à son projet associatif et à sa démarche citoyenne, de contribuer à la transformation de la société en permettant à chacun de ses membres, quel que soit son sexe et quel que soit le lieu, d'y prendre toute sa place.

Ce texte est organisé en trois parties :

- Constat et analyse :

Des chiffres clés qui illustrent les rapports entre les hommes et les femmes dans la société d'aujourd'hui avec une description synthétique des mécanismes qui permettent d'expliquer cette situation.

- L'engagement de Familles Rurales :

Hier, aujourd'hui, demain... la permanence de l'engagement de Familles Rurales pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

- Annexes :

Une mine d'informations pour mieux appréhender les questions de l'égalité homme-femme et approfondir les points traités dans la première partie.

Constat et analyse :

qu'en est-il aujourd'hui de l'égalité entre les hommes et les femmes ?



Y a-t-il participation paritaire aux responsabilités politiques, économiques, familiales et sociales ?

CERTES, des progrès considérables ont été faits, notamment depuis les années 70, dans les textes qui régissent notre société.

MAIS des faits¹ nous rappellent les difficultés du passage à l'acte...

18%² de députées femmes en France (la France est la lanterne rouge de l'Europe).

Un écart de salaires de 27%³ entre les sexes (et de 38%⁴ pour les retraites)

Les femmes assument 80%⁵ du travail domestique
1 femme meurt tous les 2,5 jours⁶ en France, victimes de violences dans le couple.

ET POURTANT les filles ont rattrapé et même dépassé les garçons dans le domaine de l'instruction, dont on sait, notamment depuis Condorcet, qu'il est le fer de lance de la conquête de l'égalité.

Le pourcentage de réussite au baccalauréat scientifique par exemple est de 91% chez les filles et de 87% chez les garçons⁷.

Dans la classe d'âge 20-24 ans, 71% des femmes ont le baccalauréat ou un diplôme d'enseignement supérieur, et seulement 61% des hommes.

Quels sont les mécanismes inégalitaires à l'œuvre ?

En politique : malgré la volonté paritaire affirmée par la Constitution, les partis politiques n'appliquent pas la parité lorsque le scrutin est uninominal : ils présentent majoritairement un homme dans chaque circonscription (malgré les pénalités financières prévues). Ce candidat est très souvent l'élu sortant... Quand une femme est proposée, c'est souvent dans les circonscriptions perdues d'avance. En réalité le cumul des mandats dans l'espace et dans le temps par des notables masculins, qui font de la politique une carrière, laisse peu de place aux femmes et aux nouvelles générations.

Le résultat n'est donc pas étonnant : en 2008¹, 14% de femmes maires, 12% de conseillères générales, 18% de députées et 22% de sénatrices.

En économie¹ : si les femmes représentent presque la moitié de la population active (48%), elles n'occupent généralement pas les mêmes emplois que les hommes.

1. « *Chiffres Clés de l'Égalité entre les femmes et les hommes – 2009* » ; Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

2. En 2007.

3. En 2006.

4. En 2004, les retraités âgés de 60 ans ou plus percevaient, par mois, un montant total de pension, brut de prélèvements sociaux, égal en moyenne à 1 636 euros pour les hommes et 1 020 euros mensuels pour les femmes.

5. En 2005.

6. En 2008.

7. En 2008 [Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.]



Elles travaillent souvent dans des secteurs peu valorisés et mal rémunérés (services d'aide à la personne par exemple). Elles constituent aussi la majorité des travailleurs à temps partiel (82%) dont les emplois sont particulièrement précaires. Et dans l'ensemble de l'économie elles se situent la plupart du temps à des postes hiérarchiques inférieurs à ceux des hommes : 19% des hommes occupent un poste de « cadre et professions intellectuelles supérieures », mais seulement 13% des femmes. Sans parler de leur difficile accès à des fonctions dirigeantes.

Cette répartition inégalitaire des femmes dans les statuts professionnels (secteur, poste, hiérarchie, durée du travail) provoque un blocage du processus égalitaire ; il ne rend cependant pas complètement compte des écarts de salaires. Ainsi à diplôme égal et poste égal, l'écart n'est jamais nul. Ces écarts se retrouvent encore renforcés quand arrive la retraite.

Dans les modes de vie familiaux : lors de la naissance d'un enfant, la vie du couple tend vers une organisation moins égalitaire. Le père est parfois, voire souvent, « un parent aidant », la mère assumant généralement la responsabilité et la gestion matérielle de la vie familiale. D'ailleurs 54% des mères (7% des pères) quittent leur emploi et 22% des mères (6% des pères) réduisent leur temps de travail. La différenciation des rôles entre hommes et femmes conduit ces dernières à assumer une double responsabilité familiale et professionnelle, sans que le système social (entreprises et pouvoirs publics notamment) ait pris en compte les conséquences du travail féminin. Cette méconnaissance de la double charge pesant sur les femmes freine alors l'égalité aussi bien sur le plan de l'accès à l'emploi et à la formation continue, du déroulement de la carrière, que de l'accès aux responsabilités de tous ordres dans la société. Ce déséquilibre dans le partage des tâches a aussi des répercussions sur la vie familiale et la qualité de vie de ses membres.

Pourquoi les stéréotypes ont-ils la vie dure ?

Mais pourquoi les femmes, dans l'ensemble plus diplômées que les hommes, se cantonnent-elles selon une inexorable fatalité dans les emplois ou les fonctions les moins valorisantes ?

Pourquoi laissent-elles aux hommes l'essentiel des postes de décisions politiques, économiques et sociales ?



Pourquoi perdure une hiérarchie entre les sexes qui répartit les tâches et les rôles de façon inégalitaire dans la société ?

La raison principale en est qu'une société évolue à son rythme. Comment effacer en un demi-siècle d'un simple trait de plume, fut-il parlementaire, des comportements millénaires ; ceux-ci remontent en effet à l'aube de l'humanité où la femme était avant tout un objet qu'il fallait s'approprier pour assurer la descendance et l'avenir du groupe. L'Histoire nous montre comment ensuite à travers mythes fondateurs, religions et organisation des sociétés, la supériorité masculine était toujours vécue comme une évidence.

Les femmes y sont les garantes du bon fonctionnement du foyer et assurent l'éducation des jeunes enfants. Elles sont, de fait, garantes des fondements sociétaux, modèle qui a perduré à travers les siècles. On constate là une dichotomie entre la femme maîtresse de la vie privée et l'homme maître de la vie publique. C'est ainsi que nombre de stéréotypes imprègnent encore aujourd'hui tout un chacun, qu'il soit homme ou femme, définissant selon les anciens schémas « patriarcaux » les caractéristiques de l'un et l'autre sexe, et par conséquent le rôle dévolu à chacun d'entre eux. Par exemple, de nos jours, certains (et certaines) considèrent que les femmes sont moins aptes à commander ou diriger que les hommes (en 2009, 8% de femmes dans les conseils d'administration des 500 plus importantes entreprises, 12% de femmes parmi les préfets). A contrario, bien des gens pensent que

leur rôle de mère conduit naturellement les femmes vers des fonctions impliquant dévouement aux autres, ce qui correspondrait chez elles à un don inné.

Ajoutons que ces idées préconçues empêchent de se poser quelques questions : en particulier, le fait que les femmes mettent les enfants au monde, et même les allaitent, implique-t-il nécessairement un inégal partage des tâches familiales jointes à la double responsabilité des femmes qui travaillent ? Tout cela résulte bien de l'idée que l'on se fait encore aujourd'hui du rôle de l'homme et de la femme, du père et de la mère.

Or toutes ces structures sociétales anciennes, qui établissent une hiérarchie entre les sexes, perdurent dans nos sociétés, car elles continuent à être véhiculées par les divers réseaux institutionnels façonnant, dès la plus petite enfance, nos mentalités et donc nos comportements. Un simple regard sur les catalogues de jouets, la littérature enfantine ou pour la jeunesse, les manuels scolaires, enfin et surtout sur les émissions télévisées, permet de comprendre pourquoi les stéréotypes masculins et féminins ont la vie dure.

Que disent-ils en effet ? Pour les garçons, l'ambition, l'affrontement, les activités techniques ou scientifiques, la découverte et la conquête de l'univers. Pour les filles, le sens de la famille, le soin aux autres, les activités orientées sur la maison, mais aussi se parer et être princesse...

Il en résulte une éducation différenciée des filles et des garçons où chaque sexe va avoir tendance à se conformer



aux attentes de l'entourage familial et institutionnel, intériorisant les stéréotypes sous-jacents. Ces derniers influenceront alors les comportements et les choix en matière de jeux, de lectures, de sports, et plus tard les orientations scolaires puis professionnelles, mais aussi les rapports dans le couple où domination et violence (physique ou psychologique) peuvent se manifester. Il faut noter que de plus en plus d'hommes estiment eux-mêmes souffrir de ces stéréotypes qui les maintiennent dans un rôle dans lequel ils ne se reconnaissent pas forcément et qui les empêchent de vivre une paternité conforme à leurs aspirations.

Malgré des évolutions indiscutables mais lentes, cette imprégnation insidieuse de nos mentalités par les vieux clichés conduit alors à reproduire les processus inégalitaires dans la société, et donc à maintenir la hiérarchie entre les sexes.

En quelques mots...

C'est bien en luttant d'abord contre les stéréotypes, en les décryptant pour les déconstruire et les faire progressivement disparaître, que l'on peut espérer avancer vers une société plus égalitaire où chaque famille aura la possibilité de trouver un nouvel équilibre entre ses membres, afin d'atteindre son plein épanouissement.

La permanence de l'engagement de Familles Rurales pour l'égalité entre les hommes et les femmes



I – Depuis sa création :

Familles Rurales prône une vision de la famille qui prend en compte les aspirations des femmes et des mères de famille à plus d'autonomie.

1) Un demi-siècle d'engagement auprès des femmes⁸

Faciliter la tâche des femmes

À la fin des années 40, dans le contexte d'une France d'après guerre qui se reconstruit, les familles du milieu rural vivent encore dans des conditions très difficiles. L'agriculture qui se modernise pour produire en grande quantité, laisse une place à la femme qui est centrée auprès de sa famille et dans les tâches domestiques. À l'instar de l'UFCS (Union Féminine Civique et Sociale) qui s'était déjà appliquée à renforcer l'autonomie des femmes en se positionnant pour l'allocation de la « mère au foyer » dès 1938, la Confédération nationale de la « Famille Rurale » (CNFR) organise son congrès de printemps à Bordeaux en 1951, sur le thème de « l'allègement des tâches de la mère de famille rurale ».

Vulgarisation ménagère et émancipation féminine

La « Famille Rurale » mène à cette époque des actions de vulgarisation ménagère à l'attention des femmes dans des « commissions féminines », où sont notamment étudiés les budgets familiaux. Des déplacements à l'étranger sont proposés aux femmes pour élargir leur point de vue sur leur propre condition. Les femmes contribuent ainsi directement à l'amélioration du standard de la vie familiale rurale.

Le texte de la motion adoptée à l'issue du Congrès de la CNFR à Reims en 1963, sur « la place de la femme dans la rénovation familiale du monde rural » affirme que « la femme rurale doit pouvoir [...] choisir et exercer une véritable profession [...] contribuant à parfaire une formation et un épanouissement personnels, lui assurant une sécurité présente et future, un moyen d'expression et de participation à la vie sociale rurale. »

La CNFR est sans doute une des toutes premières organisations rurales à faire place entière, dans l'action et la représentation, à des responsables féminines.

Les clubs féminins et la défense des familles consommatrices

À partir de 1967, aux groupements de vulgarisation ménagère agricole se sont ajoutés ou substitués les clubs féminins de la « Famille Rurale », appellation correspondant mieux à une activité faite de travaux, études, échanges qui n'ont souvent rien d'agricole ni même de ménager. Au-delà de barrières sociales et professionnelles, ces clubs concernent toutes les femmes du milieu rural.

« L'engagement grandit et libère, il faut encourager les femmes à oser »⁸. Ce qui est précisément un des objectifs et non le moindre des clubs féminins.

Suite à la Loi « Neuwirth », la CNFR met en place des commissions dans tous les départements avec des réunions d'information familiale, grands publics ou individuels, où sont abordées notamment les questions relatives à la politique familiale (contraception, éducation

8. « Familles Rurales en Mouvement – 50 ans d'histoire » - Michel DAUTRESME, 1993.



sexuelle, avortement, accompagnement des femmes...). Les Clubs féminins abordent aussi les problèmes liés au travail féminin (insuffisance de la formation, manque de débouchés, sous-rémunération...) à un moment où les mutations de notre société conduisent beaucoup de femmes à rechercher, elles aussi, une activité salariée. La « Famille Rurale » estime vain et stérile d'opposer les femmes exerçant une activité professionnelle à celles qui se consacrent à leur foyer et à leur famille. Elle réclame à ce titre un « statut social » des mères de famille. Cette position est défendue par les responsables des Clubs qui participent aux États Généraux de la Femme en 1970, coordonnés par la radio France Inter et le magazine ELLE et qui se clôturent par un grand congrès national à Versailles. L'activité des Clubs féminins débouche sur une action novatrice de « consommation » avec la promotion et la défense des droits des consommateurs. Cette action constitue aujourd'hui un champ majeur de l'activité du Mouvement Familles Rurales.

Une offre d'accueil de la petite enfance au service de l'autonomie des femmes

Au début des années 80, Familles Rurales développe une offre d'accueil collective pour la petite enfance, les Garderies Familiales Rurales. Si cette offre de service a pour vocation de répondre, comme toujours, aux besoins des familles et de favoriser le maintien des jeunes parents en milieu rural, elle permet surtout aux femmes d'acquiescer plus d'autonomie.

Les femmes peuvent ainsi s'engager dans un emploi, contribuer aux revenus du foyer et surtout gagner ainsi de l'indépendance vis à vis de leur conjoint.

L'engagement des femmes dans la vie municipale

Au niveau local, la représentation féminine est largement majoritaire dans les associations. Ces responsabilités associatives sont souvent un premier pas vers un engagement politique local.

Ainsi, dès 1982, les clubs féminins sont conviés à une session nationale de formation à la vie municipale. A charge pour la centaine de participantes de démultiplier cette formation dans des départements. Il s'agit, en fait, de pousser les femmes à s'engager davantage dans la vie de leur commune, y compris en faisant acte de candidature aux élections municipales de mars 1983. Certains partenariats locaux sont mis en place avec l'UFCS pour animer ces formations. Au final, elles sont 2 500 femmes issues du milieu rural à assister aux réunions sur ce thème et 500 seront élues à l'issue de cette initiative. Ces formations seront reconduites à chaque rendez-vous électoral.

Le travail de formation civique avec les femmes ne se limite pas aux responsabilités municipales. Il est ensuite étendu à d'autres publics. Des outils sont élaborés sur les Droits des femmes, dans les domaines de la famille et de la vie professionnelle, pour être mis à disposition des clubs féminins et du réseau.

2) Les années 2000

Des projets européens au service des femmes et des familles

Dès la fin des années 90, la fédération nationale Familles Rurales s'investit dans le cadre du programme NOW (New Opportunity for Women) avec des partenaires espagnols et belges.



En 1996-1998 et 1999-2000, Familles Rurales lance ainsi des actions de formation de femmes pour créer et animer des services de proximité à destination des personnes et des familles (Relais Familles).
En 1999-2000, la fédération régionale Champagne-Ardenne, lance « Agir ensemble », un cycle de formation au montage de projets et à la création d'activités à destination des femmes dans le cadre de ce même programme NOW avec des partenaires italiens et espagnols. Ce projet touche 200 femmes. Dans la même lignée, la fédération régionale de Lorraine en 1999-2000 assure une formation au développement économique local et à la création d'activités, destinée aux femmes.

En 2000, Familles Rurales réaffirme l'importance de son attachement à la politique de la Petite enfance. Cette politique participe à une meilleure conciliation « Vie familiale-Vie professionnelle ». En proposant des solutions d'accueil de leurs jeunes enfants, elle permet aux mères de famille d'accéder plus facilement au marché de l'emploi.

De 2001 à 2005, Familles Rurales s'engage dans le **Programme Equal** (Programme européen d'Initiative Communautaire, pour l'emploi et l'inclusion sociale). Le projet « Travailler et être parents en milieu rural : un défi à l'espace et au temps » souligne entre autres points la nécessité de développer des structures de mode de garde pour libérer du temps aux parents et en particulier aux femmes, en milieu rural. Ce programme aboutit à la rédaction d'un ouvrage : « L'accueil des jeunes enfants : un défi pour les territoires ».

Dans le cadre d'un groupe de travail préparatoire à la

Conférence annuelle de la Famille 2003, présidé par Marie-Claude Petit, Familles Rurales contribue aux travaux préalables à la mise en place de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant), qui facilite le libre choix des parents pour la prise en charge de leur enfant dans les trois premières années de sa vie. Cela permet aux femmes et aux hommes de choisir entre la reprise de leur activité professionnelle ou la présence auprès de leur enfant à leur domicile.

La parité à Familles Rurales

Depuis les années 80, la parité est quasiment parfaite dans les instances fédérales et nationales de Familles Rurales. Au sein du Mouvement, à l'instar de la constitution française, à partir de 2001, la parité est même officiellement inscrite dans les statuts des associations Familles Rurales puis dans ceux des fédérations quelques années plus tard.

Sous l'impulsion de Marie-Claude PETIT, Présidente de Familles Rurales de 1996 à 2004, le réseau se mobilise pour une plus grande parité dans les instances décisionnelles.

Familles Rurales est amené à défendre régulièrement les droits des femmes.

En 2009 l'intégration de l'UFCS⁹ enrichit le Mouvement de son histoire et contribue à rendre plus visibles encore les actions de Familles Rurales en faveur de l'égalité des chances femme/homme.

9. Union Féminine Civique et Sociale : Mouvement de femmes créé en 1925 pour la promotion des femmes au sein de la société.



II – Aujourd'hui :

Familles Rurales continue à œuvrer pour la parité et l'égalité des chances femme/homme par des prises de position et la mise en place d'activités et de services en ce sens

Familles Rurales communique...

Familles Rurales prend position et défend les droits des femmes, la parité et l'égalité des chances, comme en attestent ses communiqués de presse.

Sur la réforme des retraites

- Maintien de la retraite à 65 ans : le sursis sera-t-il suffisant ? (08/10/10)
 - Dénonciation des inégalités de pension entre hommes et femmes.
 - Demande de mesures pour que les différences de salaires et de traitements entre hommes et femmes dans le monde du travail disparaissent.

- Réforme des retraites, Familles Rurales se mobilise (24/06/2010)
 - Opposition au relèvement de l'âge d'annulation de la décote de 65 à 67 ans particulièrement défavorable aux femmes.
- Réforme des retraites : une vision à court terme (14 et 17/06/10)
 - Familles Rurales se réjouit de la meilleure prise en compte de la maternité dans le calcul de la retraite, dans la mesure où le Mouvement demande la prise en compte, pour le calcul des pensions, des périodes non travaillées du parent ayant réduit ou cessé son activité.
 - Le Mouvement demande l'instauration d'un système forfaitaire pour la majoration de pension pour trois enfants et plus. Le système proportionnel au montant de la pension étant inégalitaire entre hommes et femmes.
- Retraite des parents (28 /09/2009)
 - Familles Rurales souhaite que pour les enfants à naître, une année de cotisation soit dédiée à la mère et l'autre laissée au libre choix des parents.

Sur la réforme territoriale

- La parité menacée ? (09/03/10)
 - Familles Rurales presse le gouvernement de publier le décret de nomination pour l'Observatoire de la parité. Le Mouvement renouvelle sa demande que le principe de parité acquis par la loi s'applique aux élections des futurs conseillers territoriaux.
 - Réforme des collectivités territoriales : un recul pour la parité (16/06/09). Familles Rurales affirme son opposition à la mise en place pour les futures élections



des conseillers territoriaux d'un mode de scrutin uninominal qui serait, pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la démocratie, un recul historique inacceptable.

Sur la défense de la famille

- Congé parental (28/09/09)
Le Mouvement souhaite que le congé parental devienne véritablement paritaire et propose que deux mois consécutifs soient réservés au père. Familles Rurales demande également que ce congé soit accessible dès le premier enfant et assorti d'une prestation équivalente à 70% du dernier salaire brut du parent concerné.
- Familles Rurales dénonce le désengagement de l'État de l'éducation à la sexualité, du soutien à la conjugalité et à la parentalité (17/02/2009).
- Non à la suppression de la 1/2 part fiscale pour les personnes isolées (15/12/2008). Elle concerne les veufs et veuves et les familles monoparentales (très souvent des femmes) qui ont assumé seuls la charge de l'éducation de leur(s) enfant(s).

Familles Rurales agit...

Sur le terrain, Familles Rurales mène des actions concrètes. Voici quelques actions non exhaustives, mais représentatives du dynamisme du réseau sur ces questions :

Conseillère municipale, pourquoi pas moi ? » (Ile-de-France)

« Afin d'inciter les femmes à se présenter aux élections municipales, des formations sont proposées à chaque rendez-vous électoral. L'objectif de l'action est de donner quelques clés pour se préparer à la vie municipale. Il s'agit d'élaborer leur projet de candidat(e) et de développer leur assurance, en s'appuyant sur des témoignages d'élue(s). Nos stages, composés de 17% d'hommes, ont même attiré 5 têtes de liste ! »

Des ateliers de « vie sociale » pour les bénéficiaires du RSA (Sarthe)

« Isolées dans leur commune, certaines femmes perdent confiance en elles. Elles renvoient une image négative qui devient un frein, en particulier lorsqu'il s'agit de trouver un travail. C'est pourquoi la fédération sarthoise propose des ateliers de « vie sociale » en direction des femmes bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active). L'objectif est de revaloriser ces femmes pour les préparer à l'étape de l'insertion professionnelle. »

« Familles rurales, le respect c'est vital ! » (Vendée)

« Constatant la montée de petites incivilités entre jeunes, il a été choisi « le respect garçons - filles » comme thème du



festival des « Frilos », spectacle de variétés et de jeunes talents, organisé par la fédération départementale Familles Rurales. Une chanson créée pour l'occasion a par ailleurs été enregistrée en studio et les jeunes ont pu mettre en avant leur initiative dans plusieurs médias locaux. Ce projet a été soutenu par la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité. »

« SOS Garde d'enfants » (Sarthe et Calvados)

« Le service « SOS Garde d'enfants » a pour objectif d'apporter une solution de garde adaptée aux besoins des familles tout en favorisant le bien-être de l'enfant (activité des femmes, horaires atypiques, isolement géographique, spécificités de l'enfant, handicap...). Ce projet a été soutenu par l'Union Européenne via le FSE, la Délégation aux Droits des Femmes, le Conseil régional et la CAF. »

« En marche vers l'égalité » par le jeu (Sud-Yvelines)

« Comment sensibiliser les jeunes en insertion sociale et professionnelle à la problématique de l'égalité femme/homme ? En utilisant une démarche pédagogique ludique et interactive. Organisés en petits groupes, de préférence mixtes, et autour du jeu « En marche vers l'égalité » où ils ont à répondre à des questions de difficulté croissante, les jeunes échangent entre eux sur la place et le rôle de chacun (homme ou femme) dans la société et les stéréotypes qui y sont attachés. »

Sensibiliser les formateurs BAFA aux stéréotypes de genre (Basse-Normandie)

Les formateurs BAFA de Basse-Normandie ont été amenés à travailler sur leurs représentations autour de trois temps :

- ◉ un temps théorique d'appropriation des concepts et du vocabulaire de l'égalité entre les femmes et les hommes
- ◉ une analyse des stéréotypes avec le « baromètre des représentations »
- ◉ un travail sur les connaissances autour du jeu « En marche vers l'égalité »

III – Préconisations pour demain :

Familles Rurales propose des orientations et des perspectives pour une approche plus égalitaire de la famille et de la parentalité

Comment traduire cet intérêt de Familles Rurales pour cette thématique ?

Proclamer dans son projet associatif la primauté de l'être humain en rappelant les notions d'égalité des chances femme/homme et en se fixant un certain nombre d'objectifs.

Diffuser la culture de l'égalité dans le Mouvement Familles Rurales : veiller à ce que les notions de mixité et de respect entre les genres soient prises en compte dans les structures du réseau...

Cette attitude volontariste de Familles Rurales pourra se traduire par des prises de positions ou des actions multiples, en complément de ce qui se fait déjà qu'il conviendra de démultiplier :



1) Dans le domaine de la famille et de la parentalité

Pour que la maternité ne soit pas ressentie comme un obstacle au déroulement de la carrière des mères (selon le rapport de Brigitte Grésy de 2009, 55% des femmes ont le sentiment que leur congé maternité a eu un impact négatif sur leur progression de carrière) :

Une action institutionnelle

- Œuvrer pour une meilleure conciliation familiale et vie professionnelle
- Agir dans l'opinion et auprès des pouvoirs publics contre les violences faites aux femmes
- Favoriser l'amélioration du congé parental et son partage plus équilibré entre homme et femme
- Promouvoir la systématisation des congés parentaux (père et mère) pour maladie de l'enfant
- Jouer la carte de la paternité, en revalorisant le rôle du père et en faisant la promotion d'une organisation de la journée de travail qui permette aux deux parents d'assumer leurs « tâches » familiales

Une sensibilisation du réseau

- Favoriser l'implication des pères dans les structures de la petite enfance – enfance – jeunesse (gestion et animation)
- Développer une politique d'accueil et des actions d'aide à la construction d'un projet professionnel ou bénévole de proximité

- Avoir une attitude de vigilance sur les stéréotypes à travers toutes les activités, animations et structures du réseau Familles Rurales
- Communiquer auprès du Réseau sur ces thématiques : page dédiée sur le site Internet, « Vivre mieux », etc.
- Tenir compte des réalités familiales et professionnelles de chacun dans l'organisation des rencontres et manifestations (proposer des modes de gardes, éviter les horaires trop contraignants, ...)

Des actions concrètes sur le terrain avec les familles

- Développer des stages de préparation à la vie en couple, en informant notamment les jeunes couples sur les conséquences, pour eux-mêmes et leurs futurs enfants, de leur choix quant aux différents statuts juridiques mis à leur disposition (vie en couple, PACS, mariage et ses différents contrats)
- Développer les Relais Familles : y tenir des permanences en relation avec les Centres d'Information aux Droits des Femmes, y ouvrir des espaces de rencontre et de dialogue (groupes de parole, consultations juridiques, accès aux droits)
- Poursuivre et renforcer l'écoute, l'accompagnement et la sécurisation des femmes subissant des violences conjugales, économiques... en s'appuyant sur des relais locaux (Relais Familles), au cœur des communes rurales
- Faciliter la mobilité des femmes par des formules de transports plus adaptées aux zones rurales (covoiturage, services à la demande, etc.)
- Moderniser et trouver de nouveaux concepts en matière de gardes d'enfants adaptés aux spécificités des besoins



des femmes en milieu rural (exemples : SOS Gardes d'Enfants – gardes d'enfants en horaires atypiques – gardes d'enfants « d'urgence » ou périscolaires basées sur le bénévolat et l'intergénérationnel)

- Favoriser des actions pour sensibiliser au partage des tâches domestiques au sein de la famille (jeux de rôles, atelier théâtre...)
- Organiser des stages sur la gestion du temps et des priorités.

2) Dans le domaine de l'éducation et de la formation

Une action institutionnelle

- Permettre aux femmes en congé parental de bénéficier d'une formation continue accompagnée d'un dispositif de garde d'enfants afin de maintenir ou accroître leurs compétences et de favoriser le retour à l'emploi dans de bonnes conditions
- Insister auprès des pouvoirs publics sur la nécessité de réformer les processus d'orientation professionnelle des jeunes pour élargir le champ des secteurs d'activités accessibles aussi bien aux filles qu'aux garçons.
- Proposer des préconisations nouvelles sur l'orientation professionnelle des garçons et des filles.

Une sensibilisation du réseau

- Mettre en place des référents fédéraux « Parité – égalité des chances », pouvant soutenir et informer le réseau sur ces questions et bénéficiant d'une reconnaissance et d'une légitimité auprès des partenaires institutionnels dont le Service des Droits des Femmes

- Diffusion d'une culture de l'égalité entre les genres pour modifier les comportements et les « réflexes discriminatoires » dès le plus jeune âge
- Mettre en place une formation à la déconstruction des stéréotypes de genre auprès des directeurs et professionnels de structures petite enfance – enfance – jeunesse de Familles Rurales
- Généraliser l'apprentissage du respect et de l'égalité filles-garçons dans les formations BAFA
- Favoriser la vigilance des animateurs à une utilisation mixte des jeux et à une organisation non sexiste des espaces
- Favoriser la mixité dans les projets portés par les jeunes (exemple des Trophées J-Pass).

Des actions concrètes sur le terrain avec les familles

- Mettre en place un partenariat avec l'Education nationale et les collectivités locales pour sensibiliser les enseignant(e)s et les bibliothécaires sur les stéréotypes de genre dans la littérature enfantine, les manuels scolaires et les jeux
- Favoriser la compétence numérique notamment des femmes, faire connaître les espaces publics numériques ruraux (dans les Relais Familles souvent) et en faire un moyen d'accès aux formations
- Organiser des actions en matière de prévention, de prise en charge de la santé, d'éducation à la responsabilité des garçons et des filles par rapport à la sexualité
- Intégrer la thématique respect fille- garçon dans les animations ludiques, les festivals et les loisirs en



direction de la jeunesse (exemple festival des Frilos de la fédération de Vendée)

- Pour les familles nouvellement arrivantes, en particulier celles de nationalité étrangère (UE et Hors UE), renforcer leur intégration, en favorisant l'accès des femmes à l'emploi en facilitant, si besoin est, l'apprentissage de la langue jusqu'à l'acquisition d'une pratique « fluide »
- Développer une politique d'accueil et des actions d'aide à la construction d'un projet professionnel ou bénévole de proximité
- Développer le service du microcrédit et en faire sa promotion auprès des femmes qui souhaiteraient créer ou développer leur emploi en milieu rural.

3) Dans le domaine de la vie professionnelle

Une action institutionnelle

- Être force de propositions sur des actions visant à une meilleure conciliation des temps de vie
- Améliorer le congé parental et favoriser son partage plus équilibré entre homme et femme
- Défendre la retraite des femmes : prise en compte des avantages familiaux (décision de l'assemblée générale de la fédération nationale d'avril 2010)
- Continuer à dénoncer les différences de salaires et de traitements entre hommes et femmes dans le monde du travail

Une sensibilisation du réseau

- Prendre des mesures incitatives pour diminuer si nécessaire les écarts de salaires entre hommes et femmes au sein du Mouvement et limiter le processus de

« plafond de verre¹⁰ », frein à la présence des femmes aux postes stratégiques.

Des actions concrètes sur le terrain avec les familles

- Diversifier les formations et actions favorisant l'insertion professionnelle des femmes, et ouvrir les champs d'orientation professionnelle des garçons et des filles afin d'étendre les potentialités d'embauche en ouvrant à plus de mixité certains métiers (Bâtiment, Petite Enfance, Secteur Sanitaire...)
- Multiplier les formations spéciales « mères au foyer » (exemple : évaluation de compétences pour construire un projet bénévole ou professionnel)
- Démultiplier les ateliers de vie sociale à destination des bénéficiaires du RSA (exemple de la fédération de la Sarthe).

4) Dans le domaine de la vie civique et politique

Une action institutionnelle

- Assurer veille et lobbying pour obtenir la parité dans les instances décisionnelles (élections et nominations) : faire œuvre de vigilance et réagir soit en regrettant un manque de parité, soit en félicitant les instances dans lesquelles des femmes sont promues à des postes de responsabilités (sans toutefois faire preuve de dogmatisme).

10. Plafond de verre : obstacle symbolique et invisible, expression selon laquelle la carrière professionnelle des femmes est freinée pour des considérations indépendantes de leurs compétences, qui bloque l'accès des femmes aux postes de décision.



Une sensibilisation du réseau

- Mettre en place un réseau de femmes élues au sein de Familles Rurales ; ce réseau pourrait développer des sensibilisations pour aider les femmes à s'engager dans la vie publique, promouvoir des échanges de bonnes pratiques ou d'expériences réussies, voire réfléchir à une sorte de parrainage entre femmes expérimentées et débutantes.

Des actions concrètes sur le terrain avec les familles

- Développer les formations à la vie associative au sens large (fonctionnement d'une association, mais aussi expression écrite, expression orale, communication, etc.)
- Aider les femmes (et les hommes) à s'impliquer dans la vie municipale en continuant les actions de sensibilisation au fonctionnement de la commune et de l'administration
- Développer les ateliers citoyens à destination des jeunes.

➤ Pour conclure

Par son souci constant de répondre aux besoins des familles dans la proximité grâce à la vitalité de son réseau d'associations locales,
Par sa volonté d'être à l'écoute des parents et des jeunes dans le respect de leurs aspirations,
Par la diversité de ses interventions liées à la multiplicité de ses structures,
Par sa capacité à s'adapter aux évolutions de la société.

Familles Rurales dispose de tous les atouts pour promouvoir une plus grande égalité des chances hommes/femmes, et pour accompagner les familles dans cette grande mutation des rapports humains vers plus d'équité et de partage des responsabilités.

Familles Rurales entend ainsi jouer pleinement son rôle de premier Mouvement familial au service des familles et de chacun des membres qui les composent.

Annexe :

pour approfondir sa réflexion sur le thème de la parité et de l'égalité homme-femme



I - Les inégalités en chiffres

Les femmes constituent en France : 51,4% de la population, 52% de l'électorat, et 53% des électeurs inscrits sur les listes.

a) Dans la vie professionnelle¹¹

Elles représentent presque la moitié de la population active (47,6 %) et entre 25 et 49 ans elles sont 83,7% à être actives.

Le taux d'activité entre 15 et 64 ans est de 59,9% pour les femmes et 69,9% pour les hommes.

85% des chefs de familles monoparentales sont des femmes.

MAIS

L'écart global de salaires entre les femmes et les hommes en 2010 est de 27% tous temps de travail confondus.

Près de 20% des femmes salariées sont payées au Smic (11% pour les hommes)

Le taux de sous-emploi¹² est de 7,7% pour les femmes (2,2 % pour les hommes)

L'écart du montant de la retraite des femmes par rapport aux hommes est de 52% (et reste de 38% si l'on prend en compte les pensions de reversion).

b) Dans l'exercice du pouvoir et des prises de décisions :

- dans le domaine politique¹³ :

18,5 % de députées en 2007, 21,9% de sénatrices en 2008,

44,4% de députées européennes en 2009

13,9% de femmes maires en 2008, 7,2% de présidentes d'intercommunalité en 2009,

En 2008, dans les communes de 3 500 habitants et plus, 48,5% de femmes parmi les conseillers municipaux pour 9,6% de femmes maires,

Dans les communes de moins de 3 500 habitants 32,2% de femmes parmi les conseillers municipaux pour 14,2% de femmes maires.

47,9% de conseillères régionales en 2009, 12,3% de conseillères générales en 2008

- mais aussi dans le domaine économique¹⁴ :

Le « plafond de verre¹⁰ » est toujours là, qui empêche les femmes d'accéder aux postes dirigeants.

Ainsi alors que 40% des cadres administratifs et commerciaux des entreprises sont des femmes, 6% seulement sont des dirigeantes. En 2009, 8%¹⁴ de femmes étaient membres des conseils d'administration des 500 plus importantes entreprises. Pour 60% de ces entreprises, les conseils d'administration sont intégralement masculins.

Dans la fonction publique, 12% des préfets sont des préfètes, et 14,9% des directeurs d'administration de Ministères sont des directrices.

10. Voir p. 17.

11. Sources : INSEE Ministère chargé du travail : DARES et DREES

12. Personnes ayant un emploi mais dont la durée du travail a été réduite contre leur gré.

13. « Les Modes de Scrutin et la Parité entre les Femmes et les Hommes » ; Observatoire de la Parité, (Mai 2010).

14. Rapport sur l'égalité professionnelle ; B. Grésy, IGAS (2009).



c) Et dans la vie « privée » [articulation vie familiale, vie professionnelle, violences faites aux femmes, statuts des couples, etc.]

10% des hommes et 32% des femmes vivent un changement dans leur situation professionnelle à la naissance de leur premier enfant. Avec un enfant de moins de trois ans, le taux d'activité des femmes passe à 80,6%, avec deux enfants dont au moins un de moins de trois ans à 60,1%, et avec trois enfants dont au moins un de moins de trois ans à 39%.

L'articulation des responsabilités familiales et professionnelles repose toujours très largement sur les femmes ; en effet, malgré une évolution sensible vers une implication plus marquée des jeunes pères, 80% du temps domestique reste encore dévolu aux femmes. En 2008, le Conseil d'orientation des retraites soulignait que les femmes consacraient 2,4 fois plus de temps que les hommes au travail domestique et 3,3 fois plus à l'éducation des enfants. Entre 1986 et 1999, la proportion du travail domestique effectué par les hommes n'est passée que de 32% à 35%.

Et pourtant, si les mères qui font tout ou presque se déclarent les moins satisfaites, c'est également le cas des pères n'assumant aucune tâche relative aux enfants. Les conjoints les plus satisfaits sont ceux qui partagent les tâches¹⁵.

40% des bénéficiaires du congé parental déclarent que leurs conditions de travail étaient incompatibles avec un mode de garde¹⁶.

II - Les mécanismes du processus inégalitaire

a) Dans l'économie :

Les inégalités constatées s'expliquent essentiellement (mais pas complètement) par deux facteurs : la nature des emplois occupés par les hommes et les femmes n'est pas la même, la durée du travail professionnel des femmes est inférieure à celle des hommes.

- Nature des emplois :

D'abord les femmes se regroupent dans certains secteurs : Fonction Publique (59% de femmes) ou services, avec une prédominance dans les métiers traditionnellement féminins et peu qualifiés (assistantes maternelles, aides à domicile et aides ménagères, caissières etc.) et généralement les moins bien rémunérés. Les secteurs très féminisés sont souvent dévalorisés.

Ensuite, dans tous les secteurs, elles occupent généralement des emplois de niveau inférieur à ceux des hommes.

Ainsi, 18,7% des hommes occupent des postes de cadres et professions intellectuelles supérieures, contre seulement 13,4% des femmes. En corollaire, 47,4% de femmes sont des employées contre 13,1% des hommes¹⁷.

15. Source : Bauer D. « Entre maison, enfants et travail : les diverses formes d'engagement dans les couples in Études et résultats avril 2007 DREES.

16. Avis sur le complément de libre choix d'activité et l'accueil des jeunes enfants adopté par consensus par le Haut Conseil de la famille lors de sa séance du 11 février 2010.

17. Source : Insee, enquêtes Emploi du 1er au 4e trimestre 2008.



- Durée du temps de travail

Presqu'un tiers des femmes actives (29%) travaillent à temps partiel ce qui explique qu'elles fournissent le plus fort contingent de ces emplois (82%). Une fois sur trois, ce temps réduit est subi et non choisi. En fait, depuis 1990, les gains en taux d'activité des femmes ont reposé essentiellement sur l'explosion du temps partiel qui a joué un rôle d'amortisseur et de variable d'ajustement pour l'emploi.

Or les emplois à temps partiels sont plus souvent précaires (contrat à durée déterminée) et à horaires atypiques (un nombre plus élevé de femmes que d'hommes travaillent le samedi).

Par ailleurs pour les salariés à temps complet, la durée annuelle du travail des femmes est inférieure à celle des hommes, en particulier chez les cadres. On peut y voir là la conséquence de l'inégale répartition des charges familiales entre hommes et femmes.



Deux constats à retenir :

1) Les secteurs d'activité, les emplois à temps partiel et les postes élevés dans la hiérarchie ont un genre. Ce phénomène provoque un blocage du processus égalitaire.

2) Toutefois cette répartition inégalitaire des femmes dans les statuts professionnels (secteur, poste, hiérarchie, durée du travail) ne rend pas complètement compte des écarts de salaires et de retraites entre les sexes.

Ainsi à diplôme égal et poste égal l'écart est rarement nul.

Enfin, il ne faut pas oublier les grandes inégalités en matière de retraites, celles-ci étant souvent la conséquence des inégalités (salaires, temps partiel, interruptions d'activité professionnelle pour raisons familiales) tout au long de la carrière professionnelle. Familles Rurales, très conscient de ce problème qui, à terme, conduit à une paupérisation d'une grande partie de la population, a fait pression sans relâche sur les pouvoirs publics pour que cet aspect soit pris en compte dans la réforme des retraites.

b) Dans le domaine politique

Suite au constat de la très faible présence des femmes dans les instances élues et après des années de lobbying par les associations féminines, la modification de la constitution en 1999 a enfin permis le vote de lois pour favoriser l'égal accès des femmes aux mandats électoraux.

Les lois sur la parité de 2000, 2003 et 2007 ont apporté des progrès mitigés, de grandes avancées quand il s'agit de scrutins de listes (communes de plus de 3500h, élections régionales et européennes), de faibles progrès quand il s'agit de scrutins uninominaux.

D'après la constitution, les partis et groupements politiques doivent contribuer à favoriser l'accès des femmes aux mandats. Or là où la parité n'est pas contrainte par la loi (ex : les scrutins uninominaux actuels) et laissée à la discrétion des partis, le comportement de ces derniers pénalise fortement les femmes :

Les investitures dans les territoires gagnants vont de



préférence aux sortants, très majoritairement hommes, et l'on a tendance à présenter les femmes dans les territoires perdants.

Les grands partis préfèrent payer des pénalités financières (élections législatives) plutôt que de désigner un nombre égal de femmes et d'hommes. Quant à l'institution d'un suppléant de sexe opposé pour les élections cantonales, les candidates étaient suppléantes dans 79,1% des investitures de 2008, le suppléant n'ayant ni fonction, ni statut.

Le cumul des mandats dans l'espace et dans le temps, par des notables masculins qui font de la politique une carrière, laisse très peu de place aux femmes et aux nouvelles générations.

Grâce à un projet de loi étendant le scrutin de liste paritaire¹⁸, les femmes vont investir massivement les communes de plus de 500 habitants et les inter-communalités. Les femmes seront enfin bien représentées dans les instances locales. Mais combien de temps faudra-t-il encore pour qu'elles investissent les mandats nationaux, et les fonctions à forte responsabilité ?

III - Les causes des inégalités

L'éducation différenciée des filles et des garçons...

Dès la naissance, et ensuite à l'école, les attentes des parents et de l'entourage de l'enfant sont différentes suivant qu'il s'agit d'un garçon ou d'une fille. Il en résulte une éducation différenciée de genre, où la fille ou le garçon va avoir tendance à se conformer aux attentes et à

intérioriser les stéréotypes sous-jacents. Ces derniers vont l'influencer dans son comportement et dans ses choix, comme par exemple les jeux et jouets, les lectures, la pratique du sport, l'orientation scolaire et plus tard professionnelle.

Parmi ces attentes :

- ❖ pour le garçon : l'ambition, l'affrontement, le bricolage, les activités extérieures
- ❖ pour la fille : le sens de la famille, le soin aux autres, la princesse, la ménagère, des activités orientées vers la maison et la famille.

D'où l'importance de déconstruire ces stéréotypes et de ne pas enfermer les enfants dans des rôles difficiles à transgresser.

- Les jouets sont-ils sexistes ?

Les catalogues de jeux (avec pages roses et bleues) et leur présentation dans les magasins sont, hélas, conformes à une image stéréotypée du masculin et du féminin :

- ❖ aux garçons : la technique, la conquête, la puissance, la guerre ;
- ❖ aux filles : la maternité, les tâches domestiques et la beauté.

L'enfant peut-il vraiment affirmer librement ses goûts ? Ne craint-on pas que la fille soit un garçon manqué ou que le garçon ne soit pas viril ?

- La littérature enfantine :

La recherche « Attention Album »¹⁹ a montré que le monde

18. Projet de loi portant réforme des collectivités territoriales 2010.

19. « Attention Album » est un programme de recherche sur les albums illustrés initié en 1996 et ayant reçu le soutien de la Commission Européenne.



des albums illustrés est majoritairement masculin, rarement un monde mixte et paritaire. Titres et couvertures présentent plus souvent des personnages masculins mettant à jour la hiérarchisation des sexes. Le tablier est dévolu aux mères, le cartable, les lunettes, le fauteuil, le journal sont dévolus aux hommes. La famille est le thème privilégié où l'homme endosse rarement la fonction paternelle. Une femme sur deux est affectée au rôle de maternage et de ménage. Les rares fois où elle est montrée au travail elle est commerçante, enseignante, dans les métiers de soins et de services. Les filles sont coquettes, frivoles, gourmandes, rapporteuses, les garçons sont bagarreurs, farceurs, agressifs avec les filles. De plus, pour mieux cibler les jeunes lecteurs, les maisons d'édition lancent de plus en plus des collections réservées aux filles ou aux garçons où pullulent les stéréotypes.

- Les manuels scolaires :

Malgré l'évolution du rôle des femmes dans la société, les manuels scolaires, qui sont des outils pédagogiques de référence, continuent de véhiculer un certain nombre de stéréotypes, même si les plus criants ont été gommés. Et ce malgré une mobilisation des pouvoirs publics déjà ancienne²⁰.

Des études faites par l'association Mix-Cités et par La HALDE, il ressort que quelle que soit la matière enseignée, les hommes sont beaucoup plus souvent représentés que les femmes. C'est ainsi qu'elles sont pratiquement invisibles en histoire et dans les arts : très peu de femmes célèbres sont évoquées. La place des femmes est fortement marquée par la sphère domestique où leur rôle est réduit à celui de mère et d'épouse, ou de femme-objet.

Elles sont également peu représentées dans les sphères économiques et politiques ; elles n'exercent pas de métiers à responsabilité, mais des métiers peu valorisants ; Ceci paraît désuet et ne reflète pas la situation actuelle avec une activité des femmes, qui concilie vie professionnelle et vie familiale, et une plus forte implication des pères dans l'éducation des enfants.

- Les encyclopédies destinées à la jeunesse :

L'étude de Christine Détrez²¹ sur les encyclopédies destinées à la jeunesse dénonce l'inculcation de normes sociales sous couvert scientifique.

« L'étude des encyclopédies destinées à la jeunesse, et censées expliquer « scientifiquement » le corps humain, est ainsi un exemple flagrant de naturalisation des qualités socialement et symboliquement imputées aux hommes et aux femmes. »

Les femmes sont dévolues aux soins de l'enfant et les hommes sont des scientifiques ; les garçons sont forts et musclés et possèdent un cerveau ; les filles sont grâce et beauté, ont un système hormonal et un système génital pour la reproduction.

20. Cf. Simone Rignault et Philippe Richert : « La représentation des hommes et des femmes dans les livres scolaires » - Rapport au Premier Ministre 1996 – La Documentation Française).

21. Détrez (Christine), « Il était une fois le corps... La construction biologique du corps dans les encyclopédies pour enfants », dans Allison (M.), Rocheron, *The Resilient Female Body, Health and Malaise in Twentieth-Century France*, Berne, Peter Lang, 2006, p. 165-179.



.... conduit à une orientation professionnelle différenciée.

Brigitte Grésy, Inspectrice Générale des Affaires Sociales, dans son rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, [juillet 2009] met en lumière les conséquences de cette vision inégalitaire sur l'orientation professionnelle des jeunes.

« En France, comme dans la plupart des pays européens, les filles sont devenues meilleures à l'école que les garçons. Les jeunes femmes sortent maintenant du système éducatif avec des niveaux de formation en moyenne supérieurs à ceux des hommes. Les filles sont désormais plus longtemps scolarisées que les garçons [19,1 années contre 18,5] et, à partir de 17 ans, leur taux de scolarisation est plus élevé à tous les âges.

C'est ainsi que **pour une même génération, 70 % des filles et 59 % des garçons ont leur baccalauréat.** Ces différences existent aussi au niveau de l'Europe. Ainsi, 81 % des européennes et 75 % des européens âgés de 20 à 24 ans ont au moins un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire.

Mais les choix d'options et de filières ne sont pas les mêmes. Plus précoces, les filles se retrouvent plus souvent dans l'enseignement général, et plus rarement en apprentissage ou dans l'enseignement technique que les garçons. Par exemple, **avant le baccalauréat, on trouve 94 % de filles en option "sciences médico-sociales" (SMS)**

et 94 % de garçons en option "informatique et systèmes de production" (ISP). Quand il se juge très bon en français, seul 1 garçon sur 10 s'oriente vers un bac Littéraire (L), contre 3 filles sur 10 parmi celles qui se jugent très bonnes en français. Quand ils se jugent très bons en mathématiques, 8 garçons sur 10 s'orientent vers un bac Scientifique (S), tandis que, parmi celles qui se jugent très bonnes en mathématiques, seulement 6 filles sur 10 s'orientent vers cette filière.

Dans l'enseignement professionnel, les différences sont encore plus marquées : spécialités secrétariat, études sanitaires et sociales en tête pour les filles, et spécialités électricité-électronique d'abord pour les garçons ; dans l'apprentissage : commerce-vente et coiffure-esthétique pour les filles, agroalimentaire et bâtiment pour les garçons.

Plus tard, à série de baccalauréats équivalents, filles et garçons ne s'orientent pas vers les mêmes études supérieures. On trouve peu de filles en classes préparatoires scientifiques et peu de garçons en classes préparatoires littéraires. A l'université, la part des femmes [59% en moyenne] varie fortement selon la discipline ; elles sont souvent majoritaires en cursus licence et en master mais minoritaires en doctorat (41 % de femmes en moyenne, mais 54 % des docteurs en lettres sont des femmes contre seulement 35 % des docteurs en sciences).

A la sortie du système éducatif, hommes et femmes sont donc souvent titulaires de diplômes ou de spécialités qui diffèrent. Cependant, même à diplôme égal, filles et garçons ne s'insèrent pas dans les mêmes métiers.



Globalement, les emplois des jeunes femmes sont plus diversifiés qu'avant. Au contraire, peu d'hommes s'orientent vers les métiers réputés « féminins » dans la santé, les services à la personne et l'éducation des jeunes enfants. Les métiers les moins qualifiés sont souvent très sexués alors que la mixité a plutôt progressé chez les plus diplômés.

Les pouvoirs publics en sont si conscients que, en 2010, pour la quatrième année consécutive le Ministère de l'Éducation Nationale a édité le rapport « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité ». Cette brochure présente les parcours scolaires comparés des filles et des garçons au niveau national. Elle a pour ambition de sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'orientation et de donner aux élèves la possibilité d'intégrer pleinement la diversité des choix de cursus dans les éléments à prendre en compte pour leur orientation.

Enfin et surtout, à diplôme équivalent et à la sortie du lycée ou de l'apprentissage, il y est regretté que les filles s'insèrent moins bien en emploi que les garçons, surtout dans le domaine de la production.

Pourtant l'enjeu est de taille ! En effet, nos sociétés occidentales s'orientent sur le long terme vers une société de services, au détriment des emplois industriels, traditionnellement considérés comme « masculins », il faudra bien, bon gré mal gré, que les générations futures s'adaptent et que l'on aille vers plus de mixité.

Qu'en est-il de la place des femmes dans les médias ?

Une commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias²² créée en 2008 a montré le peu de visibilité des femmes, un important décalage entre la vie actuelle des femmes, la pluralité de leurs rôles et activités et leur image dans les médias, ainsi que la persistance de stéréotypes qui figent la place des femmes et des hommes dans la société.

Numériquement, les femmes sont moins présentes que les hommes dans les médias : par exemple : 17,7% de présence dans la presse quotidienne, 37% de prise de parole à la télévision, trois fois plus d'articles et de photos sur les hommes dans la presse hebdomadaire mixte.

Quand elles sont présentes, elles y ont un statut de seconde zone : plus anonymes, moins expertes, davantage en statut de victimes, et grandes absentes des postes de pouvoir. Elles sont moins représentées que les hommes en situation d'activité professionnelle, et plus souvent dans des fonctions hiérarchiquement inférieures.

Quant aux sujets qui sont au cœur de la vie sociale des femmes : rapport au travail, accès au savoir, formation, promotion, conciliation vie familiale et professionnelle, ils ne sont traités que très marginalement.

L'évolution de la société et de ses modes de vie

Les mécanismes

Jusqu'au début du XXe siècle dans notre pays, les enfants de moins de 7 ans sont élevés ensemble par la mère, ou du

22. Rapport sur l'image des femmes dans les médias ; Michèle Reiser (Pdte), B. Grésy (25/09/2008).



moins dans un milieu uniquement féminin. Puis leurs prises en charge diffèrent selon le sexe, les filles sont confiées à la mère et les fils plus âgés sont éduqués par le père dans le contact quotidien au travail.

Aux femmes-mères, le « dedans », le privé, le travail domestique et la gestion du ménage. Aux hommes-pères, le « dehors », la vie publique et l'implication politique, le travail professionnel.

Jusqu'aux années 60, le cadre juridique et les pratiques concrètes se superposaient plus ou moins et la loi organisait la famille de manière hiérarchisée et complémentaire, l'homme – le père – détenait la puissance maritale et paternelle, la femme – la mère – comme les enfants, étaient considérée comme une mineure.

En 1970, toutefois la notion de puissance paternelle disparaît au profit de celle d'autorité parentale, également partagée entre père et mère

Ainsi les progrès de l'égalité dans les questions familiales (entre enfants légitimes ou « naturels », entre adultes selon le sexe, entre adultes et enfants) dans le Droit, sont rapides et parfois devancent l'évolution des mentalités et des comportements.

Mais dans une enquête citée dans « La petite enfance, de Nathalie Coulon et Geneviève Cresson,²³ à la question « une mère devrait-elle arrêter son travail quand ses enfants sont petits ? » 24% des mères et 14% des pères sont en désaccord avec cette idée. Dans la même enquête, la grande majorité des hommes pensent que « c'est le père qui doit faire respecter les règles à la maison », toutefois les trois quarts des femmes sont contre cette idée.

La mise en couple correspond à une période de définition et parfois de négociation des rôles conjugaux, actuels et futurs et des rôles parentaux projetés pour l'avenir. Depuis le dernier tiers du XXe siècle, elle semble se faire davantage sous le signe de l'égalité entre hommes et femmes tout en observant à la fois une nette affirmation de l'égalité comme principe et une difficulté à mettre ce principe en acte.

Lors de la naissance d'un enfant la vie du couple tend vers une organisation plus « traditionnelle », moins égalitaire. Le père est au mieux « un parent aidant », la mère portant la charge de la gestion matérielle et mentale. Il y a donc un décalage à la fois dans le degré d'implication (les hommes pensent rarement à leurs enfants quand ils sont au travail) et dans le type d'intervention – celle du père est toujours ponctuelle et ne fait le plus souvent qu'accompagner celle de la mère, ou se fait en délégation.

La différenciation des rôles sociaux entre hommes et femmes conduit donc les femmes à assumer une double responsabilité professionnelle et familiale sans que le système social dans toutes ses composantes (entreprises, pouvoirs publics notamment) ait pris en compte réellement toutes les conséquences de cette situation et renvoie largement aux femmes le soin et surtout les difficultés de concilier les exigences contradictoires de l'entreprise et de la famille.

23. « La petite enfance : entre familles et crèches, entre sexe et genre » - Nathalie Coulon et Geneviève Cresson ; Éditions L'Harmattan mars 2008.



Cette situation faite aux femmes et aux hommes crée de fait des obstacles majeurs à l'égalité professionnelle en particulier dans l'accès des femmes à l'emploi et la formation continue, le maintien dans l'emploi, le déroulement de carrière et l'accès aux responsabilités. Elle a aussi des répercussions sur la vie familiale et les équilibres de vie de ses membres.

Les causes véritables des inégalités et de la hiérarchie entre les sexes

Mais alors que se passe-t-il pour que les femmes, dans l'ensemble plus diplômées que les hommes, se cantonnent –dirait-on par une inexorable fatalité- dans des emplois moins valorisants à tous égards, laissent toujours aux hommes l'essentiel des postes de décisions politiques, économiques et sociales, en un mot pour qu'apparaisse encore et toujours une hiérarchie entre les sexes qui répartit les tâches et les rôles de façon inégalitaire dans la société ?

La raison principale en est qu'une société évolue à son rythme et qu'il est difficile de faire table rase du passé d'un seul coup de baguette magique, par simple volontarisme. Comment effacer en un demi-siècle des réflexes et des comportements qui remontent à l'aube de l'humanité, à une société patriarcale qui considérait avant tout la femme comme la garantie de la descendance et de l'avenir du groupe. A travers mythes fondateurs et religions les hommes se sont efforcés de justifier tout au long de l'histoire la supériorité masculine. Encore aujourd'hui les scientifiques s'affrontent sur le rôle de l'inné et de l'acquis dans la place accordée à la femme (on ne naît pas femme on le devient).
C'est ainsi que nombre de stéréotypes imprègnent tout

un chacun, qu'il soit femme ou homme, définissant selon les anciens schémas les caractéristiques de l'un et l'autre sexe et partant le rôle dévolu à chacun d'entre eux. Par exemple, de nos jours certains considèrent encore que les femmes sont moins aptes à commander que les hommes (idée préconçue ou stéréotype qui pourrait bien expliquer le « plafond de verre ».) A contrario, bien des gens pensent que leur rôle de mère conduit naturellement les femmes à choisir des fonctions impliquant dévouement aux autres, ce qui correspondrait chez elles à un don inné.

Or toutes ces structures mentales anciennes, qui établissent une hiérarchie entre les sexes, perdurent dans nos sociétés car elles continuent, à être véhiculées par les divers réseaux institutionnels qui irriguent, et façonnent, dès la plus petite enfance, nos mentalités, et donc nos agissements

IV - A titre d'exemple : quelques études intéressantes

Les mutations actuelles de la société se traduisent par une mobilité accrue des familles et en particulier par une installation croissante de familles urbaines en milieu rural. Elles ne sont pas sans conséquences pour les femmes.

C'est ainsi que les problématiques observées en milieu urbain se retrouvent en milieu rural. Elles y sont souvent moins visibles, moins médiatisées, elles n'en sont pas moins présentes, et peut-être d'autant plus



préoccupantes du fait, souvent, d'un isolement géographique.

La nécessité de devoir se déplacer pour nombre de démarches, due au manque de structures de proximité se révèle être un problème.

Un autre apparaît aussi paradoxalement, lorsque ces structures existent : c'est parfois la difficulté à préserver un anonymat ou une discrétion, indispensable à certaines femmes pour oser effectuer ces démarches (cas de maltraitance, ou de séparation, par exemple).

Quelques études récentes sont venues porter un éclairage nouveau sur un certain type de femmes vivant en milieu rural ; ci-après l'exemple des femmes immigrées en Basse-Normandie, et celui des femmes s'installant en milieu périurbain pour accompagner leur famille (espace périurbain de Caen et Toulouse)

1) La Basse-Normandie n'a pas la réputation d'être un territoire à fort taux de population immigrée particulièrement en milieu rural et cependant...

Une étude conduite par le Centre Européen de Recherche et de Formation pour l'ACSE²⁴, s'est penchée sur la situation des femmes immigrées (Union Européenne et hors Union) venues s'installer dans le département de l'Orne ou dans celui du Calvados.

Quelles sont ses conclusions ?

« Les conditions d'intégration reposent sur la volonté des

femmes de s'intégrer ou de s'en sortir » : or, la connaissance de la langue française est moins discriminante que la farouche volonté de s'en sortir. La condition sociale et le niveau d'études dans le pays d'origine jouent beaucoup également.

« **La situation de la femme se situe à deux pôles** : elle peut être le vecteur de la communication, de la convivialité et de l'insertion, lorsqu'elle connaît un minimum la langue, qu'elle participe aux activités concernant l'école et les enfants, voire aux activités associatives (nous avons un exemple anglais et un autre, turc). Elle peut, au contraire, être totalement isolée, par sa méconnaissance de la langue, par l'emprise de la communauté, par la localisation de son foyer, éloigné de tout et sans moyens de transport. »

On relève en outre deux types de maltraitances, dont la seconde seulement est renforcée par le milieu rural : l'abus de faiblesse sur des femmes, par des conjoints brutaux ou dictatoriaux ; l'isolement social, culturel, les marques d'indifférence qui peuvent générer des dépressions et du désespoir.

Les obstacles à l'intégration sont multiples :

L'intégration est difficile en zone rurale pour les femmes primo-arrivantes, car elles ne travaillent pas et ne parlent pas la langue. L'accès aux droits et aux démarches administratives est compliqué.

Au bout du compte on assiste à « un manque d'autonomie

²⁴. « *État des lieux de la situation des immigrés et notamment des femmes en Basse-Normandie* » ; *Rapport pour l'ACSE (Avril 2009)*.



de la femme et un isolement marqué en zone rurale, avec parfois des situations plus dures dans les cas de séparation ».

2) D'autres études se sont plus focalisées sur l'intégration des familles urbaines nouvellement arrivantes en milieu rural et périurbain

Ces études font le même constat sur les difficultés ressenties par les femmes pour s'intégrer dans leur nouvelle vie et leur nouvel environnement.

a. Dans son mémoire, Charlotte Buhot²⁵ rappelle que « l'accession à la propriété, à l'origine du phénomène de périurbanisation n'a été rendue possible pour les classes moyennes que par le développement de l'activité féminine salariée.

Dans les représentations collectives, l'idéologie pavillonnaire est désormais associée à l'image d'une femme plus libre qui a fait son entrée dans l'espace public et qui tend à se poser comme l'égale de l'homme.

Et cependant, dans l'espace périurbain, l'insuffisance de l'offre de proximité entraîne souvent une tension très importante du budget espace-temps quotidien des femmes. »

L'étude met en valeur la difficulté des femmes à s'ancrer dans leur territoire périurbain, enfermées dans leur double journée de travail : faute de temps pour elles, elles n'ont pas les moyens de s'approprier leur espace de vie.

A noter que, malgré leurs difficultés de conciliation, certaines

femmes qui avaient opté pour une réduction du temps de travail ont déclaré « ne pas s'y retrouver » et ont vu en cela un renfermement sur l'image de la mère au foyer ».

b. Lionel Rougé, enseignant-chercheur à l'UFR de géographie de l'Université de Caen, dans un article résumant sa thèse de doctorat de géographie à l'Université de Toulouse-Le Mirail,²⁶ décrit le même isolement des femmes installées en milieu périurbain de la région toulousaine. Pour ces familles nouvellement implantées dans un territoire choisi souvent en raison de contraintes financières, les solidarités familiales sont inexistantes et le lien social absent, contrairement aux familles installées sur un territoire depuis plusieurs générations.

« Pour les femmes, la vie en pavillon éloigné de la ville s'apparente à un rétrécissement de leur espace, surtout quand l'absence d'une seconde voiture et la faible fréquence des transports en commun ne permettent pas de s'échapper réellement du domicile. Pour lutter contre l'enfermement, quelques unes compensent en faisant des heures de ménage ou en gardant des enfants à domicile. » Le rapport à l'emploi de ces femmes fait écho au travail d'Ursula Paravicini (1990)²⁷ rapportant comment une mère de famille se voit souvent forcée de privilégier la proximité entre lieux de travail et d'habitat et se résigne à afficher un profil bas dans la recherche d'un emploi de proximité, même s'il ne correspond ni à ses qualifications ni à ses attentes ».

25. « *Espaces périurbains et inégalités de genre : quelle est la place de la dimension sexuée du sein de la structure du territoire périurbain ? Le cas de l'aire urbaine caennaise* », Université de Caen, UFR de Géographie Septembre 2009.

26. « *Inégale mobilité et urbanité par défaut des périurbains modestes toulousains*. », *EspacesTemps.net*, Textuel, 25.04.2007 <http://espacestems.net/document2237.html>

27. U. Paravicini, *Habitat au féminin*, Lausanne, Ppur, 1990.



Lexique

Discrimination : Action d'isoler et de traiter différemment certains individus ou groupes par rapport aux autres, en fonction de divers critères (race, religion, sexe, niveau social ou scolaire), et généralement en introduisant une hiérarchie : les personnes discriminées sont considérées comme inférieures et souvent marginalisées sinon exclues.

Egalité : l'égalité des sexes suppose que les femmes ont les mêmes droits que les hommes et peuvent prétendre aux mêmes emplois, fonctions, responsabilités dans la société et dans la vie familiale. Ceci dans le respect de la différence entre les sexes et les individus.

Féminisme : Ensemble des théories et des pratiques qui visent à l'émancipation des femmes et à l'égalité entre les sexes, en droit comme en fait.

Genre : Dans la distinction masculin/féminin, la notion de genre s'oppose à la notion de sexe. Le sexe concerne les caractères biologiques. Le genre s'applique aux représentations culturelles construites par l'histoire sur les rôles et les caractéristiques respectifs de l'homme et de la femme.

Parité : Représentation à part égale entre les hommes et les femmes au sein d'une organisation.

« **Plafond de verre** » : obstacle symbolique et invisible, expression selon laquelle la carrière professionnelle des femmes est freinée pour des considérations indépendantes de leurs compétences qui bloque l'accès des femmes aux postes de décision.

Sexisme : Comportement discriminatoire fondé sur le sexe.

Stéréotype : Idée toute faite s'appuyant souvent sur des préjugés, expression conventionnelle jamais remise en cause, reposant sur des croyances collectives et conduisant à des généralisations excessives.

Crédits photos : fotolia.com

Coordination : Laëtitia Verdier

Rédaction : Marie-Claude Boileau,
Matthias de Chassey et les membres
du groupe-projet « Parité-égalité des
chances »

Maquette : Françoise Barbier,
fédération nationale

Imprimé par l'Imprimerie Basse Bretagne
sur du papier PEFC participant
à la gestion durable des forêts.

Octobre 2011

Familles Rurales en chiffres :

180 000 familles adhérentes vivant dans 10 000 communes
2 500 associations locales fédérées dans 94 départements et régions
45 000 bénévoles
20 000 salariés

130 Relais Familles
170 permanences d'information
et de défense des consommateurs
1 100 accueils collectifs de mineurs
400 lieux d'accueil de la petite enfance
2 000 associations proposant des activités
culturelles, récréatives et sportives
500 groupes de jeunes



www.famillesrurales.org

Toute l'actualité du Mouvement